

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Régis PACKO, Isabelle GRISEY, Béatrice LACULLE, Béatrice GROS, Pierre RODRIGUEZ, Laurence BEAREL, Moustapha WIAZZANE.

Excusés : Nathalie ORTILLON pouvoir à Béatrice GROS, Pascal COSSARD pouvoir à Régis PACKO, Aline ROBILLIARD.

Secrétaire de séance : Régis PACKO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal, de LAVAU, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Subventions de fonctionnement aux organismes publics :

Centre Communal d'Action Sociale ----- 9 000 €.

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Harmonie de Pont Sainte Marie - Lavau – Creney----- 500 €.

Coopératives scolaires (140 € par classe + piscine)----- 4 250 €.

Comité entente des Anciens combattants ----- 150 €.

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ----- 1 200 €.

Ste Maure Hand Ball ----- 500 €.

Subvention spéciale écoles primaire / maternelle ----- 300 €.

Centre formation des apprentis ALMEA----- 130 €.

CFA BTP ----- 195 €.

Noël des écoles ----- 600 €.

(versé aux coopératives scolaires de chaque école : 4,8 € par enfant scolarisé de classe maternelle ou primaire)

Association « A corps joie » ----- 700 €.

Association « Les petits lavautins » ----- 700 €.

E.S.C. Melda ----- 300 €.

Handisport Aube----- 100 €.

L'outil en main----- 300 €.

Athlétic Villacerf Trois Seine----- 150 €.

Ecole des Enfants Malades ----- 100 €.

Imprévis ----- 500 €.

GROUPE SCOLAIRE – MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil en date du 20 janvier 2022, il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre du projet de construction/agrandissement du groupe scolaire de LAVAU au cabinet d'architectes FREYCENON / ROSSIT.

Monsieur le Maire expose que lors des phases Avant- Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD), des évolutions ont été apportées au programme de l'opération par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre afin de tenir compte de la réfection de la charpente et de la toiture de l'école élémentaire, de l'ajout d'un brise soleil sur l'ensemble de la façade pour améliorer le confort d'été, de l'ajout d'une galerie couverte entre le portail d'entrée extérieur et le hall d'accueil, du traitement complet de la clôture périmétrique du site,

Monsieur le Maire explique que le nouveau montant estimatif des travaux, au stade de l'APD, est passé de 1 800 000 € à 2 307 000 € HT.

Il présente l'avenant n°1 pour la mission de maîtrise d'œuvre, basé sur le montant total des travaux en phase APD.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE l'avenant n°1 de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 223 779,00 € HT, soit 268 534,80 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

SANITAIRES GROUPE SCOLAIRE – FENETRE AMIANTEE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction et de l'agrandissement du groupe scolaire de LAVAU, il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal de transformer le garage lié au logement d'instituteur, non occupé, en espace sanitaires.

Monsieur le Maire rappelle que cet espace doit être créé avant d'engager les travaux d'agrandissement du groupe scolaire qui débiteront par la démolition des sanitaires et du préau actuels.

Monsieur le Maire indique que lors d'un diagnostic amiante (obligatoire), de l'amiante a été détecté dans la colle d'une fenêtre qui doit impérativement être retirée afin de réaliser les travaux envisagés.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise 3D EST pour la dépose de la fenêtre amiantée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'entreprise 3D EST pour la dépose de la fenêtre amiantée du garage de l'école élémentaire pour un montant total de 5 404,00 € HT, soit 6 484,80 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

GROUPE SCOLAIRE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire rappelle que des panneaux photovoltaïques ont été prévus sur l'ensemble de la toiture du projet de construction du Groupe scolaire.

Monsieur le Maire présente l'étude de potentiel du SDEA (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube) concernant le projet de mise en place des panneaux photovoltaïques.

Le SDEA rappelle que pour bénéficier des subventions, les panneaux photovoltaïques installés doivent porter sur un raccordement de type autoconsommation (sur l'ensemble des bâtiments communaux).

Pour être considéré en autoconsommation, au moins 70% de l'énergie générée doit servir à la consommation des bâtiments communaux.

L'étude réalisée par le SDEA indique un taux d'autoconsommation de 78,2 %, autrement dit la production de l'installation photovoltaïques serait en grande majorité consommée sur site.

Ce projet de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pourra bénéficier de subventions. Les demandes de subventions seront réalisées dans les prochaines semaines.

L'économie annuelle sur les factures d'énergie représente un montant pouvant atteindre 2 508 € à 5 016 € en fonction du scénario retenu.

CREATION SANITAIRES GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE D'AIDE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction et de l'agrandissement du groupe scolaire de LAVAU, il a été décidé lors d'un précédent conseil municipal de transformer le garage lié au logement d'instituteur, non occupé, en espace sanitaires.

Monsieur le Maire rappelle que cet espace doit être créé avant d'engager les travaux d'agrandissement du groupe scolaire qui débiteront par la démolition des sanitaires et du préau actuels.

Monsieur le Maire indique que la création de ces sanitaires permettra un accès sécurisé et facilité pour les élèves, tant durant les travaux qu'une fois ces derniers réalisés. Par ailleurs, ces sanitaires accessibles par l'extérieur faciliteront la gestion du temps périscolaire en évitant toute interaction avec l'usage des locaux dédiés au temps scolaire.

Monsieur le Maire présente le détail estimatif et quantitatif de la création de sanitaires dans l'ancien garage du logement de l'instituteur pour un montant total de 76 400,00 € HT

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 76 400 € HT.

DECIDE de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental.

DECIDE de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de Troyes Champagne Métropole.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la subvention sollicitée.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

TARIFS DES SERVICES PERI-SCOLAIRES A COMPTE DE LA RENTREE 2023/2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs correspondants aux services périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer les tarifs des services périscolaires à compter de la rentrée 2023-2024 comme suit :

		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	Non-lavautins
Repas		4,10 €	3,90 €	3,60 €	6,50 €
Garderie midi		<u>1,10 €</u>	<u>1,10 €</u>	<u>1,10 €</u>	<u>1,10 €</u>
Total		5,20 €	5,00 €	4,70 €	7,60 €
Garderie	1 journée	6,90 €	6,40 €	6,10 €	9,20 €
	½ journée	4,40 €	4,40 €	4,40 €	5,90 €

Maintient le minimum de facturation de 4,50 € dans le cas de l'utilisation d'un seul service d'une famille sur une même période de facturation (mois) si la facture n'atteint pas le seuil des 4,50 €, minimum de prise en charge par les services de la Trésorerie.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs de location de la petite salle socio-culturelle (70 m²) à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Habitants de LAVAU : weekend : 230 €.

Extérieurs LAVAU : weekend : 370 €.

La caution est portée à 800 €.

La sono est incluse dans le montant de la location

Location couverts complets : 1,00 € par personne

Un forfait ménage et/ou une caution ménage d'un montant de 60 € seront appliqués pour toute location.

DECIDE de fixer les tarifs de location de la grande salle socio-culturelle (295 m²) dans le cadre de réunions, séminaires (...) à compter du 1^{er} janvier 2024 :

1 journée : 450 € sans cuisine / 530 € avec cuisine

La caution est portée à 1 500 €.

La sono/vidéo est incluse dans le montant de la location

DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle d'activités physiques aux associations non lavautines, en vue d'y proposer une activité ouverte à tous (danse, gymnastique, ...) pour un montant journalier de 75 €. Un tarif préférentiel de 180 € par mois est appliqué en cas de location sur une durée de 1 mois minimum à raison d'une journée d'occupation par semaine.

*DECIDE d'appliquer un forfait ménage de 100 € dans le cadre de la mise à disposition gracieuse, exceptionnelle, de la Grande Salle (événement particulier).
La caution est portée à 500 €.*

DIT QUE la caution sera retenue et encaissée en cas de dégâts importants et en cas de remise tardive des clés à l'issue de la location.

DIT QUE les tarifs de retenue pour annulation tardive de la location sont :

- *la location totale dans le cas d'une annulation dans les sept jours précédant la location,*
- *30 € pour une annulation à moins de trente jours de la date de location.*

MAISON MEDICALE : MONTANT DES CHARGES

Monsieur le Maire rappelle que la maison médicale est en fonctionnement depuis septembre 2019.

Il explique que depuis cette date, aucune hausse des charges n'a été appliquée, les dépenses inhérentes au fonctionnement de la maison médicale ayant peu évoluées.

Monsieur le Maire indique qu'à compter de cette année, les dépenses d'électricité et les dépenses d'entretien des locaux communs vont subir quelques hausses.

Monsieur le Maire propose de répercuter les hausses des prix de fonctionnement de la maison médicale par une hausse des charges de la maison médicale.

Monsieur le Maire rappelle que les charges des praticiens de la maison médicale s'élèvent actuellement à 2,40 € TTC / m².

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'appliquer une hausse du montant des charges de la maison médicale à compter du 1^{er} janvier 2024, soit des charges d'un montant de 2,335 € HT, soit 2,80 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents afférents au dossier.

PÔLE BIEN-ÊTRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de pôle bien-être qui pourrait être réalisé dans le bâtiment situé 3 Rue de la Fin.

Monsieur le Maire indique que certaines professions liées au bien-être et non reconnues par l'ordre des médecins ont émergé ces dernières années.

Ces professions peuvent être une réponse aux attentes de certains patients qui ne trouvent pas dans la médecine générale un besoin lié au bien-être.

Monsieur le Maire rappelle que certaines professions trouvent difficilement leur place au sein d'une maison médicale.

Il présente le projet de maison bien-être qui pourrait à terme accueillir des pratiques non reconnues par l'ordre des médecins mais fortement demandées par une clientèle en constante augmentation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DIT QUE le projet de réalisation d'une maison bien-être serait intéressant pour notre commune afin d'accueillir des pratiques non reconnues par l'ordre des médecins et agrandir l'offre de soins proposée sur LAVAU

CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre l'étude du dossier.

TOITURE VEGETALISEE : MARCHE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé un bâtiment socio-culturel en 2014/2015 dédié aux activités périscolaires et aux associations.

Ce bâtiment a été doté d'une toiture plate végétalisée afin d'apporter un certain confort durant toute l'année et plus particulièrement afin de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur le Maire rappelle que, dès la première année, l'ensemble de la surface végétalisée s'est détérioré, faute d'une végétation inadaptée et d'un arrosage inexistant.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude pour une toiture végétalisée adaptée à la surface du bâtiment socio-culturel, sur laquelle un système d'arrosage automatique est installé, avait été réalisée en 2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'une toiture végétalisée adaptée apportera une réelle isolation thermique, et contribuera à avoir une température constante dans le bâtiment, limitant ainsi la production à la fois de chauffage et de climatisation, engendrant ainsi des économies d'énergies.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux prévus pour la végétalisation de la toiture de la salle socio-culturelle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de lancer le marché d'Appel d'offres concernant la réhabilitation/création de la toiture végétalisée du bâtiment socio-culturel sur la commune de lavau.

DIT QUE le lancement final des travaux reste lié à la réponse de l'assurance dommages-ouvrages suite au constat des fuites d'eau constatées sur le plafond de la grande salle.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

POINT DOSSIERS EN COURS

Monsieur le Maire fait un point concernant le dossier de demande de versement d'Allocation de Retour à l'Emploi de Madame Gervais Chantal.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande de la commune de poursuivre la médiation en demandant une contre-expertise médicale et, de ce fait, en réclamant des éclaircissements/justifications complémentaires, Madame Gervais Chantal a décidé de mener le dossier en justice.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Gervais Chantal s'est adjoint les services d'un avocat sur ce dossier, ce qui permettra aux différentes parties de discuter en toute connaissance de cause.

POPULATION LAVAUTINE : RECENSEMENT 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil les chiffres du recensement de la population qui s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2023.

Monsieur le Maire indique que la commune compte :

- 389 habitations dont 374 résidences principales (les autres logements étant considérés occasionnels, secondaires ou vacants)
- 1 009 bulletins individuels retournés, soit au moins 1 009 lavautins

Monsieur le Maire indique que tous les logements, sans exception, ont été enquêtés.

Il indique au conseil que ces résultats sont l'œuvre de nos deux agents recenseurs et de la coordonnatrice communale qui ont fait un très beau travail.

Monsieur le Maire indique que les réponses et l'implication de toute la population lavautine ont permis ce recensement de qualité.

Monsieur le Maire indique que lors du dernier recensement, en 2017, un quart des logements n'avait pas fait l'objet d'une enquête, ce qui avait conduit aux très mauvais chiffres du recensement 2017, appliqués jusqu'en 2023, et présentant des conséquences financières pour notre commune.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire fait un point concernant le repas des aînés qui s'est déroulé dimanche 26 février. Il indique que le repas a été très apprécié par chaque participant, tout comme l'animation.*
- *Madame Catherine Copitet, 2^{ème} adjointe, rappelle que le carnaval est prévu dimanche 12 mars 2023. Les membres du Conseil sont invités à participer, entourer et veiller à la bonne organisation de cet évènement.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion se déroulera le 6 avril 2023.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.